

**Jean-Paul LECOQ**

*Député de Seine-Maritime*

71 rue Jules Siegfried

76600 Le Havre

[Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr](mailto:Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr)

**Madame Valérie CABUIL**

*Rectrice d'académie de Normandie*

168 rue Caponière

14061 CAEN cedex

**Le Havre, le 3 mars 2025.**

**Objet : DHG 2026 lycée Schuman-Perret**

Madame la Rectrice,

Alerté ce jour par les enseignants en grève du lycée Schuman-Perret, situé sur ma circonscription, je souhaite vous faire part de l'incompréhension et de l'inquiétude légitime dont ils font état au regard des moyens alloués à l'établissement pour la rentrée prochaine.

Comme déjà évoqué dans le courrier collectif que j'ai signé avec d'autres parlementaires, maires et conseillers départementaux le 18 février dernier à votre attention et celle de Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, la baisse annoncée des moyens d'enseignement dans les collèges et lycées du département ne cesse de susciter *incompréhension et inquiétude*.

Au lycée Schuman-Perret, alors que les effectifs sur la section d'enseignement professionnelle s'annoncent constants, et qu'une baisse d'uniquement 10 élèves dans les sections générales et technologiques est prévue, des dizaines d'heures de cours hebdomadaire seraient supprimées à la rentrée prochaine.

Cette baisse de moyens impliquerait des regroupements de CAP et de baccalauréats professionnels en groupes de 30 élèves ! contre 15 et 20 actuellement. Et de supprimer les dédoublements d'élèves en STMG et STI2D.

Ceci, alors même qu'une grande partie du public de l'établissement est dit "à besoins éducatifs particuliers" (élèves allophones, anciennement SEGPA, avec troubles de l'apprentissage), et que cette année, comme les précédentes, un nombre conséquent de commissions éducatives et de conseils de discipline ont lieu. L'équipe éducative met pourtant en place des dispositifs pour prévenir l'exclusion du système éducatif au maximum mais, sans moyens, cela a ses limites.

Le choix que vous faites, de supprimer autant de postes dans l'Académie de Normandie à la rentrée 2026, va directement fragiliser l'accompagnement de tous les élèves, et en particulier de ceux qui ont besoin d'un soutien spécifique comme dans ce lycée.

Vous justifiez ces suppressions par une baisse des effectifs. Or, si cette situation était réellement avérée, elle pourrait au contraire constituer une opportunité pour renforcer les moyens alloués aux établissements et améliorer les conditions d'encadrement. Mais il n'en est rien, cette justification ne correspond pas à la réalité : la dotation horaire globale diminue alors même que les effectifs restent stables. Il existe donc un décalage entre l'argument avancé et la situation constatée sur place.

Cette logique purement comptable, appliquée selon une « règle à calcul » déconnectée des réalités de terrain, ne tient pas compte des besoins réels des élèves ni des conséquences durables des crises successives (sociale et économique) notamment de la crise sanitaire sur leurs apprentissages. Un tiers des élèves ont connu des années profondément perturbées : confinements successifs, enseignement hybride, ruptures pédagogiques et difficulté d'accès aux soins notamment pour la santé mentale.

Les équipes éducatives ont tenu bon, souvent au prix d'efforts considérables. Aujourd'hui, au lieu d'un renforcement des moyens pour consolider les acquis et accompagner les plus fragiles, elles se voient confrontées à une nouvelle dégradation de leurs conditions de travail et parlent même de maltraitance.

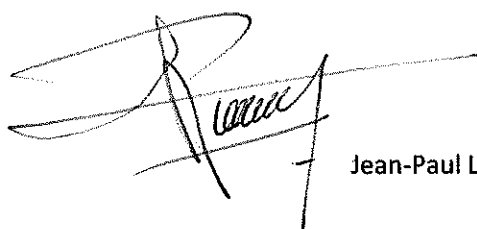
Cette situation n'est plus tenable et appelle de la part du rectorat une affectation de moyens supplémentaires en lieu et place de la baisse de dotation annoncée.

C'est dans ce contexte gravissime que je me joins pleinement à la mobilisation des personnels et des parents qui s'inquiètent pour l'avenir de notre jeunesse et de notre société.

L'école de la République ne peut être affaiblie par des arbitrages budgétaires qui ignorent les réalités sociales, économiques et éducatives de nos territoires.

Pour se faire entendre et obtenir satisfaction, les personnels ont engagé différentes démarches, dont l'exercice du droit de grève. Je ne doute pas qu'ils seront reçus dans les meilleurs délais afin de pouvoir exprimer leurs inquiétudes, constats et propositions.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame la Rectrice, en l'expression de mes salutations distinguées



Jean-Paul LECOQ